

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE et Jean Luc PIANZI **membres suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Martine BENJAMAA, Catherine CLAYEUX, Daniel BOUR, Roland DAMOTTE, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Daniel BOUR à Sandrine LARCHER, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 janvier	Le 18 janvier	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	36

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Catherine CREPIN est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

**2021-01-04 Annulation de la délibération n°2020-03-09 du 6 juin 2020 relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Sud Territoire au CASDIS**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article L1424-24-3 du CGCT,*

Par délibération n°2020-03-09, le conseil communautaire a nommé ses représentants au sein du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS).

Les services de la Préfecture ont sollicité la Communauté de communes afin de retirer cette délibération, la CCST n'étant pas compétente pour nommer ses représentants au sein du CASDIS.

En effet, l'article L1424 du CGCT prévoit que « les représentants des EPCI sont élus par les présidents d'établissement publics de coopération intercommunale au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres...dans les 4 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ».

Cette élection a eu lieu le 17 septembre 2020.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de procéder au retrait de la délibération n°2020-03-09 du 6 juin 2020 intitulée « Désignation des représentants de la CCST au CASDIS ».**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le 29/01/2021**

Le Président,

**Le Président,**